

## **CONFÉRENCE DE PRESSE DU 9 SEPTEMBRE 2010**

---

Walter Schmid, président de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS)

Révision de la loi sur l'assurance-chômage

### **Plaidoyer pour un assainissement durable**

« Le budget de l'assurance-chômage est déséquilibré », écrit le Conseil fédéral dans ses explications relatives à la votation populaire du 26 septembre 2010. Il propose donc, à la faveur d'une 4<sup>e</sup> révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI), un mélange de réduction des dépenses et d'augmentation des recettes. Les prestations seraient ainsi réduites d'au moins 600 millions de francs par année, alors que les recettes seraient augmentées d'autant. Cela permettrait de résorber en l'espace de 17 ans les dettes accumulées par la caisse de cette assurance.

Cette révision, décrite en apparence comme équilibrée, méconnaît tout d'abord les causes des actuels déficits et dettes. Ceux-ci se sont accumulés parce que lors de la dernière baisse des cotisations de 3 à 2 % en 2003, des hypothèses trop optimistes avaient été formulées quant au chômage moyen à long terme. À l'époque, on avait (intentionnellement ou par erreur) supposé que ce dernier toucherait environ 100 000 personnes par an. Cette supposition irréaliste a servi à légitimer politiquement la baisse des cotisations. Ainsi, les dettes ont crû, même durant les années de haute conjoncture et atteint des sommets lors de la dernière récession. Le vieux principe avéré, selon lequel l'assurance-chômage a le droit de s'endetter en périodes de crise, mais doit reconstituer ses réserves durant les phases de haute conjoncture, n'a donc pas été respecté. Bref, nous avons négligé l'assurance-chômage ces dernières années et n'avons pas payé les cotisations qu'il fallait payer.

La nouvelle révision reproduit ce type de comportement. Même si elle était acceptée, l'assurance-chômage resterait déstabilisée. Selon les actuelles suppositions, la très faible hausse de 0,2 % des cotisations et le pour-cent de solidarité ne déboucheront qu'en 2028 sur un désendettement, soit dans 18 ans. Cet horizon temporel contredit le principe, qui a fait ses preuves, selon lequel le désendettement doit se faire pendant un cycle conjoncturel. Le risque est grand que d'autres récessions apparaissent durant cette période, des récessions qui renverront le financement sain et durable de l'assurance-chômage à un avenir lointain. À ce jour financée sur des bases saines et durables, l'assurance-chômage courra donc le risque d'un sous-financement sur la durée et, de ce fait, d'un surendettement sur la durée aussi. En plus de l'AI, elle deviendrait alors la deuxième grande assurance sociale à ne pouvoir être assainie qu'au moyen de restrictions durables des prestations et du cercle des bénéficiaires. Non seulement le manque de disposition à financer de manière durable cette assurance touchera les personnes que l'actuelle révision exclura de certaines prestations, mais il provoquera aussi l'étranglement durable de l'assurance par ses dettes.

Pourquoi voter « non » ? Grâce à une disposition légale judicieuse, le Conseil fédéral devra, à la fin de l'année déjà, relever de sa propre compétence les cotisations non pas de 0,2 % seulement,

mais de 0,5 % ; cela en raison du niveau de l'endettement actuel. De ce fait, l'assurance recevra plus d'argent, au moins jusqu'à l'élaboration d'un nouveau projet. Ce qui favorisera un assainissement plus rapide. Qui vote « non » dit donc « oui » à un renforcement de l'assurance-chômage. D'un point de vue technique, l'aspect prestations de cette dernière n'est pas un tabou. Il est tout à fait indiqué de le considérer aussi d'un œil critique. Toutefois, il ne doit pas être question de simplement empêcher certaines catégories de personnes d'accéder à l'assurance-chômage ou de réduire la durée d'indemnisation. Il serait au contraire important de continuer sur la voie suivie avec succès depuis plus de 15 ans et d'améliorer l'efficacité du service de l'emploi ainsi que l'intégration au travail. Cela permettrait non seulement de ramener plus rapidement des gens dans le monde du travail – ce qui est le premier but de l'assurance -, mais aussi de réaliser le plus d'économies. En outre, le passage de l'assurance-chômage à l'aide sociale devrait être repensé, car aujourd'hui, les choses ne sont pas optimales à cet égard. La seule arrivée en fin de droit n'est en effet pas une solution adéquate.